

Pêcheries

Mais d'ores et déjà je puis dire que les pêcheurs de la côte est ne sont pas prêts à se dissocier de nos pêcheurs de la côte ouest. Des membres du comité consultatif du ministre des Pêches ont insisté continuellement—ce qui a grandement aidé—pour que l'on n'adopte pas l'attitude qui consiste à «diviser pour régner», et je crois que nous continuerons dans cette voie.

M. Nowlan: Je remercie le ministre qui a répondu à plusieurs questions que j'avais à l'esprit. Cela m'amène à poser ma dernière question supplémentaire.

● (1242)

Comme certaines zones et certaines frontières font l'objet de litiges sur la côte Est—dans le cas certes du Banc George—et comme le ministre a déclaré qu'à compter du 4 juin les Américains ne seront plus autorisés à pêcher dans nos eaux territoriales—on peut donc supposer logiquement qu'ils ne seront guère enchantés de voir nos pêcheurs dans leurs eaux territoriales eux non plus—qu'arrivera-t-il dans le cas d'une zone où il existe un différend comme par exemple le Banc George où différents navires de pêche se trouvent dans la zone en litige? Avons-nous donné des directives, ou entendons-nous le faire, pour ne pas envenimer une situation déjà tendue que l'on pourra, je l'espère, résoudre par des négociations? Va-t-on au contraire patrouiller, assurer une protection ou se contenter de prendre note de ce qui se passe? Allons-nous accroître notre surveillance sur la côte Est et en particulier dans la zone du Banc George où Canadiens et Américains estiment avoir un droit de propriété?

M. Jamieson: Il s'agit là encore une fois, monsieur l'Orateur, d'une question tout à fait fondamentale, et je suis heureux de pouvoir y répondre. Les députés comprendront, je l'espère, que je n'ai pas d'engagement ferme à cet égard de la part des États-Unis sous la forme d'un document officiel car nous n'avons communiqué que ce matin notre note diplomatique aux États-Unis.

Toutefois, à la suite de mes entretiens à Washington, j'ai, je le répète, toutes les raisons de croire que les États-Unis ne désirent nullement envenimer la situation ni prendre aucune initiative qui jetterait de l'huile sur le feu. Ce que j'ai proposé, c'est que nous nous mettions d'accord pour adopter pendant la période des négociations une attitude qui ne nous engage pas, c'est-à-dire que les initiatives prises par l'une ou l'autre des parties ne permettraient pas de préjuger du résultat final ou des positions définitives que les gouvernements pourraient adopter plus tard dans les négociations.

Deuxièmement, dans les zones ou secteurs dont le droit de propriété n'est pas clairement établi, chaque pays s'occupera de ses propres navires, c'est-à-dire qu'il surveillera ses navires seulement. Nous éviterions ainsi, du moins je l'espère—et ceci est encore une tentative de réponse à la question posée par le député d'Esquimalt-Saanich—de faire imposer des règlements par le Canada aux pêcheurs américains, et vice-versa, dans la zone contestée seulement. Toutefois, j'espère que toute cela sera plus clair lundi, quand nous connaîtrons la réponse des États-Unis.

[M. Jamieson.]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'espère que les gouvernements ne provoqueront pas d'incidents. Toutefois, compte tenu du litige, surtout dans ces zones, j'ai surtout voulu que le ministre me dise si, à son avis, cette approche constituerait une provocation? J'aimerais bien connaître son avis à ce sujet, et cela répondrait peut-être à ma question supplémentaire. Allons-nous donner des directives—surtout parce qu'il a été question de Greenwood plus tôt lorsque nous avons parlé d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, et que Greenwood se trouve dans ma circonscription—en vue de la surveillance de cette zone en litige pendant la poursuite des discussions? Donnera-t-on des directives en vue d'augmenter la surveillance dans ces zones contestées?

M. Jamieson: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je puis dire au député que ni le gouvernement du Canada ni celui des États-Unis—et peut-être que dans le cadre de cette question, ce dernier est plus important—ne considérera cela comme un provocation. L'administration américaine a eu des entretiens poussés avec nous. Elle comprend la situation. Elle est aussi mécontente que nous, mais elle reconnaît que nous ne pouvons laisser persister cet état de choses.

Nous ne pouvons continuer à donner une interprétation différente à cette question de part et d'autre de la frontière. En ce sens, le gouvernement américain ne prendra certainement pas de mesures délibérées pour aggraver la situation. Cependant, il y aura certainement des décisions régionales, ou les pêcheurs des deux pays pourraient même être tentés de participer à des manœuvres de provocation mineures, d'après ce que j'ai appris de mon collègue le ministre des Pêches et de l'Environnement, aussi comptons-nous augmenter les services de garde-côtes, mais j'insiste une fois de plus sur le fait que je souhaite vivement que la question en reste là et se complique le moins possible.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, il me reste une brève question. J'ai remarqué que l'ambassadeur américain, M. Thomas Enders, dans sa réponse au ministre, dit qu'on ne devait pas croire que les négociations pourraient nuire à la position d'un pays ou de l'autre, en cas de négociation d'un accord à long terme. J'ai également remarqué, à la page 2 de la déclaration du ministre, qu'il a promis d'adopter des méthodes de surveillance pour faire respecter les accords, et chercher à éviter les affrontements possibles dans les zones limitrophes. Le ministre pourrait-il nous expliquer quelles seront les méthodes adoptées? Par exemple, s'il y a effectivement affrontement dans les zones en litige, notre gouvernement pourra-t-il résoudre la question si ce sont nos pêcheurs qui sont en cause, ou est-ce le gouvernement des États-Unis qui s'en chargera, ou se contentera-t-on de faire un rapport sur ce qui s'est passé? Je sais que le ministre sait très bien que les pêcheurs du Canada de l'Atlantique ont le tempérament combattif. Certains diront que bon gré mal gré ils iront à la pêche aux pétoncles; je n'aime pas utiliser ces mots à la Chambre, mais ils diront: «Qu'il pleuve ou qu'il vente».